

tion d'ici au printemps prochain, si l'on ne trouve le moyen de les nourrir.

Puis après avoir signalé d'après l'expérience de ceux qui se livrent à cette industrie qu'il est très dangereux de nourrir les abeilles avec du miel, à cause de la présence fréquente des bactéries, la circulaire continue:

Il est donc urgent que tous ceux qui s'intéressent à la conservation de l'industrie agricole au Canada, en ce moment, écrivent ou télégraphient immédiatement aux députés qui les représentent à Ottawa, tandis que les communes sont en session extraordinaire, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer une provision suffisante de sucre granulé aux apiculteurs qui leur permette de nourrir convenablement leurs abeilles durant l'hiver.

Un autre paragraphe se lit comme suit:

On devrait faire remarquer à nos gouvernants que les êtres humains et les animaux domestiques peuvent choisir entre une grande variété d'aliments, tandis que les abeilles, n'en ont qu'un à leur disposition. Il faudrait également leur signaler qu'il faudrait commencer à nourrir les abeilles d'ici à 6 semaines. Si le gouvernement manquait à cette période-ci de voir à ce que les abeilles aient la nourriture dont elles ont besoin, il pourrait en résulter non seulement de lourdes pertes financières pour des milliers d'apiculteurs (il y en a 10,000 rien que dans la province d'Ontario), mais encore ce serait se rendre coupable de cruauté envers ces insectes utiles.

Je désirerais savoir si les faits que cette circulaire met au jour ont été signalés à l'attention de mon honorable ami. Quoi qu'il en soit, je lui demande de dire ce qu'il entend faire à propos de cette requête contenue dans la circulaire dont je viens de citer quelques extraits.

L'hon. M. WHITE: On a attiré mon attention à ce sujet aujourd'hui même, mais, à mon avis, il n'a pas de rapport sérieux avec la question des tarifs que nous sommes actuellement à étudier. Le droit additionnel sur le sucre n'est pas de nature à augmenter considérablement les frais des apiculteurs, pourvu qu'ils puissent s'en procurer, et je suppose qu'ils seront en état de le faire. Il est évident qu'ils appréhendent de ne pouvoir se procurer la provision de sucre dont ils ont besoin.

M. PROULX: J'aurais préféré que l'on n'augmentât pas autant les droits sur le sucre granulé, et que l'on imposât un droit d'accise sur le sucre fabriqué au Canada. Le manufacturier canadien va se trouver maintenant dans une situation avantageuse par rapport au manufacturier étranger; il va profiter de la protection, sans bénéficier aucun pour le consommateur.

M. HENDERSON: Je ne suis pas de ceux qui se plaignent à propos de l'augmenta-

[M. Murphy.]

tion des droits sur le sucre ou qui pensent que le prix de cet article va monter d'une façon anormale. A mon avis, le sucre est l'un des produits alimentaires le moins dispendieux que nous ayons; c'est l'un des articles qui peut supporter le mieux d'être taxé, et j'approuve le ministre des Finances d'avoir eu recours à une taxe de cette nature pour augmenter le revenu. Je me rappelle qu'il y a 40 ans, nous ne nous plaignions pas trop lorsqu'il nous fallait payer \$1.00 pour 8 livres de sucre granulé. Plus tard, nous en sommes arrivés à acheter 20 livres de sucre pour la même somme. Le sucre est un article à bon marché. Je suppose qu'avec le tarif actuel on peut acheter 16 livres de sucre pour \$1, et c'est encore à bon marché.

M. CARVELL: On ne peut plus se procurer que 10 à 12 livres de sucre pour un dollar.

M. HENDERSON: Cela se peut au Nouveau-Brunswick, mais dans l'Ontario, les gens ont de la conscience, vous le savez. J'ai reçu, ce matin, d'un apiculteur, une communication rédigée dans les mêmes termes que celle que vient de lire l'honorable député de Russell. Mon correspondant craint également que ses abeilles n'aient à souffrir de la situation actuelle.

Il ne se plaint pas des prix, mais de la difficulté de se procurer la provision de sucre qu'il lui faudrait, parce que les commerçants dans cette partie du pays refusent de lui vendre plus que 20 livres à la fois, et il prétend qu'il lui en faudrait bien plus que cela pour nourrir ses abeilles au cours des prochaines six semaines. Ce correspondant me demande d'intervenir auprès du Gouvernement afin qu'il puisse se procurer du sucre, ou peut-être de forcer ceux qui ont un approvisionnement de sucre à lui en vendre. Je lui ai conseillé de se rendre à Hamilton, dont il habite les environs, et d'acheter 20 livres de sucre de chacun des commerçants qui en ont.

Plus que cela, je lui ai suggéré de se faire accompagner par ses voisins qui ne gardent pas d'abeilles, et de leur faire acheter tout le sucre qu'ils pourront se procurer. Je n'ai aucun doute que cet homme va mettre ma suggestion à effet et qu'il sera en état de nourrir ses abeilles. Je sais que l'on ne vend le sucre qu'en quantités limitées, à l'heure actuelle. Dans certaines parties du pays, à mon sens, on tombe dans l'exagération. A Winnipeg, où je me trouvais il y a une dizaine de jours, on m'a dit qu'il était impossible de se procurer un baril de sucre, parce que les gens riches avaient acheté tout le sucre et l'avaient